



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Michel SERVET
ANNEMASSE
Académie de Grenoble

Comment et quand changer la Qualité de votre enfant pour le **T3 2023-2024 à compter du 01.04.2024 ?**

La fiche QUALITE remplie et signée par le responsable légal correspond à un ENGAGEMENT sur l'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024, **modulable PAR TRIMESTRE sur demande des familles.**

Voici les modalités pour changer la qualité de votre enfant à la demi-pension pour le trimestre à venir :

Les demandes de changements de QUALITE pour le trimestre à venir se font lors d'1 semaine définie :

Je **remplis** la **fiche** en cochant la **qualité souhaitée**, selon les jours où je souhaite que mon enfant déjeune la première semaine :

DP4 (demi-pensionnaire 4 jours) ou DP3 ou DP2 -ou DP1 ou Externe, la signe et la ramène au Collège **au service Intendance**

durant la semaine 12 de 2024, du 18 au 22 mars 2024.

Sans réception de cette fiche Qualité remplie et signée au 22 mars 2024, l'élève conserve son ancienne qualité.